

063 Renforcer la protection de la posidonie en Méditerranée : législations, suivi et renforcement des capacités

CONSIDÉRANT que les herbiers de posidonie (*Posidonia oceanica*) sont des écosystèmes marins clés pour la biodiversité, offrant des habitats à de nombreuses espèces endémiques, et qu'ils jouent un rôle crucial en tant que puits de carbone, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'atténuation des effets du changement climatique ;

NOTANT que ces herbiers permettent la séquestration du carbone jusqu'à 5 fois plus que les forêts tropicales à superficie égale, tout en prévenant l'érosion des côtes et en épurant les eaux côtières ;

RAPPELANT que les herbiers de posidonie sont reconnus comme un écosystème prioritaire par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et qu'ils contribuent directement aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et aux Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 13 sur le climat et l'ODD 14 sur la vie aquatique ;

INQUIET de leur fragilisation dans les deux rives de la Méditerranée, notamment en Afrique du Nord, en raison de multiples pressions anthropiques : pollution, urbanisation côtière, pêche destructive, ancrage des navires et changement climatique ;

5RECONNAISSANT le manque de législations spécifiques pour protéger ces habitats dans plusieurs pays de la région sud-méditerranéenne, ainsi que la faiblesse dans l'application des lois dans les pays de la rive nord de la méditerranée, l'absence de protocoles harmonisés pour leur suivi et évaluation ;

SOULIGNANT l'importance de renforcer les capacités des administrations publiques, des décideurs politiques, des associations environnementales et des communautés locales pour protéger et restaurer ces écosystèmes vitaux ;

SE RÉFÉRANT à des résolutions précédemment adoptées par l'UICN, telles que la résolution 7.031 *Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature dans le bassin méditerranéen* (Marseille, 2020) et la résolution 5.076 *Accélérer le rythme de création d'aires marines protégées à l'échelle mondiale et la certification de l'efficacité de leur gestion* (Jeju, 2012) ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. APPELLE les États Membres de l'IUCN de la Méditerranée à :

- a. adopter des législations nationales spécifiques pour protéger les herbiers de posidonie, notamment en interdisant l'ancrage des navires dans les zones sensibles ;
- b. intégrer les herbiers dans les stratégies climatiques nationales en tant que solutions fondées sur la nature ;
- c. renforcer l'application des lois et mettre en place une surveillance efficace pour prévenir leur dégradation ; et
- d. promouvoir la généralisation des mouillages écologiques.

2. ENCOURAGE la création d'un cadre régional pour :

- a. harmoniser et unifier les protocoles de suivi des herbiers de posidonie en collaboration avec les institutions scientifiques, les administrations et les organisations non gouvernementales (ONG) locales ; et
- b. favoriser le partage des bonnes pratiques entre les pays afin d'assurer une gestion cohérente et efficace.

3. RECOMMANDE de :

a. renforcer les capacités et encourager l'échange entre les administrations publiques et les décideurs afin d'intégrer la protection de la posidonie dans les politiques publiques ; et

b. soutenir les ONG et les communautés locales par des formations techniques et un appui logistique pour des actions de conservation et de restauration.

4. APPELLE à assurer des campagnes de sensibilisation pour les populations locales et promouvoir des activités économiques durables compatibles avec leur protection.

5. INVITE les institutions nationales et internationales à soutenir et investir dans la recherche sur la posidonie et son rôle dans l'atténuation du changement climatique.